

SAINT DIZIER. le 23 avril 2025

LS : SARL CRL.COM 05-Actifs corporels - incorporels BDU/HE (65276 Liquidation Judiciaire Simplifiée : 24/02/2025 Suivi par : Hatice EROL herol@berthelot-mj.eu

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

Bérénice DUBOC

Madame, Monsieur, Mon Cher Maître,

Suivant Jugement du 24/02/2025, une procedure de Liquidation Judiciaire Simplifiée a été ouverte à l'égard de la SARL CRL.COM sise 4B Rue du Pré Adam, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L.642-19 / L. 644-2 du Code de commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur pour :

- Le matériel exploitation, et/ou
- Les fichiers vectoriels, et/ou
- Le fonds de commerce suivant :
- Adresse: 4B Rue du Pré Adam 52100 BETTANCOURT-LA-FERREE
- Activité : Fabrication d'équipements électriques
- Effectif: 5

## **Bérénice DUBOC**

www.berthelot-mj.eu

Article L. 1224-1 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire): Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Article L. 1233-45 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire): Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.

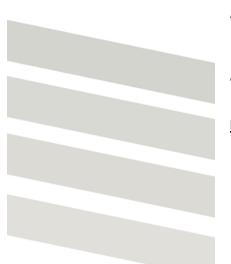
Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles.

Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.

Actifs composant le fonds de commerce :

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX





- Eléments incorporels : clientèle, achalandage, nom commercial, droit au bail commercial conclu le 7 avril 2021 pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 1 230 € HT / mois.
- **Eléments corporels** : matériel d'exploitation et de bureau en pleine propriété selon procès-verbal ci-joint,

#### Résultats des trois derniers exercices connus :

- ✓ Chiffre d'affaires au 31/01/2024 : 263 113 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/01/2023: 279 140 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/01/2022 : 216 791 €

## 21 MAI 2025 A 18H00

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 65276)

# 1°) MONTANT DE L'OFFRE ......€

- NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.
- NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.
- NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irreversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en presence.
- 2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir :

#### . Vous, en tant que personne physique

Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité devra être annexée à l'offre,

<u>OU</u>

## . Société "X" représentée par .....

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait kbis daté de moins de 3 mois, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, devront être joints.

#### 3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

**Bérénice DUBOC** 

## **Bérénice DUBOC**

Rue Marguerite Perey Bât 11 52115 SAINT DIZIER ② 03.25.07.32.90 ☑ bduboc@berthelot-mj.eu

■ www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC BETTANCOURT-LA-FERRÉE GRASSE GRENOBLE ROANNE ROMANS-SUR-ISERE SAVIGNEUX



l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation de financement, ainsi qu'une attestation concernant l'origine des fonds (propres) et d'indépendance devra accompagner votre offre (modèles ci-joint).

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Bérénice DUBOC

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

**Geoffroy BERTHELOT** 

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

**Bérénice DUBOC** 

## **Bérénice DUBOC**

■ www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX